# DEPARTEMENT DES LANDES ARRONDISSEMENT DE DAX COMMUNE DE GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

**Conseillers en fonction: 15** 

**Conseillers présents: 13** 

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 octobre 2020 à 19h00

Sous la présidence de M. Jérôme CURUTCHET, Maire

Membres présents: Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Camille DULAMON, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Adelino MACHADO, Frédéric ROGER

Etaient excusés : ROUDAUT Patricia, FEIGNA Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Sophie DESPERIES

Date de convocation: 12 octobre 2020

# > APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AOÛT 2020

Le procès-verbal de la réunion du 11 août 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

# > EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis émanant du SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique nécessaire pour raccorder le projet de construction de M. Dutilh et Mme Logeais sur un terrain appartenant à l'indivision Mesmer situé Route de Taillade : Affaire n°050788.

Montant estimatif TTC 9 835 €
TVA pré financée par le SYDEC 1 576 €
Montant HT 8 259 €

Longueur de l'extension en mètres 86

# Participation communale 2 666 €

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents est favorable pour prendre en charge cette participation avec émission de titres aux noms des vendeurs et acquéreurs du terrain pour rétrocession selon l'article L 332-15 du code de l'urbanisme.

DCM 2020\_46 : Réception en préfecture le 19/10/2020

# > FORÊT : PROGRAMME DE COUPE 2021

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2021 dont les caractéristiques sont précisées cidessous

ETAT D'ASSIETTE ; coupes prévues à l'aménagement :

| N° de<br>parcelle | Essence | Nature<br>technique<br>de la<br>coupe | Surface<br>totale<br>de la<br>parcelle | Surface<br>parcourue<br>en coupe | Volume<br>estimé    |
|-------------------|---------|---------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------|
| 2                 | Chêne   | Secondaire                            | 2,38 Ha                                | 2,38 Ha                          | $190  \mathrm{m}^3$ |

# **COUPES REPORTEES / ANNULEES sur proposition de l'ONF :**

| N° de<br>parcelle | Essence | Nature<br>technique<br>de la coupe | Surface<br>totale<br>de la<br>parcelle | Surface<br>parcourue<br>en coupe | Report /<br>Annulation | Motif         |
|-------------------|---------|------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------|---------------|
| 15                | Chêne   | RTQ                                | 3,99 Ha                                | 1,33 Ha                          | Annulée                | Inexploitable |
| 15                | Chêne   | Amélioration                       | 3,99 Ha                                | 2,66 Ha                          | Annulée                | Inexploitable |

Le Conseil Municipal décide que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par Appel d'Offres soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de M. le Maire lors de la mise en vente.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme ou M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

DCM 2020\_47 : Réception en préfecture le 19/10/2020

#### SIETOM

# Pouvoir de police

Monsieur le Maire fait état d'un courrier du SIETOM concernant le transfert du pouvoir de police spéciale relative à la collecte des déchets ménagers.

Conformément aux textes en vigueur, les maires ont la possibilité de s'opposer au transfert automatique de ce pouvoir de police spéciale.

Si une commune s'oppose à ce transfert, le SIETOM, par souci de cohérence sur le territoire, renoncera à l'exercice de ce pouvoir de police. En effet, le SIETOM manque de moyens pour assurer une police sur les 122 communes desservies mais se positionne en assistance de chacune des communes rencontrant des difficultés liées aux dépôts illicites de déchets ménagers en particulier.

# Compte-rendu rencontre avec M. Brisé, responsable SIETOM

Monsieur le Maire relate la rencontre du 1<sup>er</sup> octobre avec M. Brisé, responsable SIETOM. Suite au manque de containers et points tri par rapport au nombre d'habitants, il a été décidé :

- L'ajout de 2 points tri en 2021 : l'un sur la route de Coudosse, à l'intersection des chemins de Patience et Riberat ; l'autre sur la route de Terrenabe, à l'emplacement des actuels containers, ceux-ci seront déplacés un peu plus loin sur cette même route.
- L'augmentation du nombre de containers avec test de nouveaux containers plus grands (1 grand équivaut à 6 classiques)

Il a également été projeté d'enterrer les containers des arènes pour améliorer l'environnement de ce site.

Sophie Despériès demande comment agir face aux incivilités.

Un débat s'engage au cours duquel il est suggéré d'installer des caméras, de procéder à des sanctions.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de faire de la prévention, de voir les comportements après le renforcement des points de collecte avant de prendre toute autre mesure. L'ensemble des membres présents est favorable à cette proposition.

#### > DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes (ADM 06) suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Ces derniers lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée où plusieurs villages ont été dévastés.

Des infrastructures majeures ainsi que de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots et les premières estimations chiffrent à plusieurs millions les travaux de reconstruction.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide d'octroyer un subvention exceptionnelles de 200 €
- cette subvention sera versé sur un compte dédié en rappelant la référence
   « Solidarité sinistrés tempête Alex »
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme

DCM 2020\_48 : Réception en préfecture le 19/10/2020

# > PLUI : PERMANENCES COMMISSAIRES ENQUÊTEUR

Monsieur le Maire relate les permanences du commissaire enquêteur en dates du mercredi 9 septembre 2020 de 9h à 12h et du lundi 21 septembre 2020 de 14h à 17h.

Sur les deux jours, le commissaire enquêteur a reçu 8 requêtes au total. Les remarques de chacun ont été enregistrées dans le registre d'enquête publique et par le commissaire enquêteur qui rendra son procès-verbal de synthèse des observations recueillies, au responsable du projet.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### • Commission communication et sport

Patrick Dupreuilh relate la réunion de la commission communication et sport au cours de laquelle il a été décidé de proposer à la communauté de communes pour approbation, la création d'une sous-commission sport et la modification du règlement en vigueur afin de favoriser l'apprentissage et la formation.

Les associations devraient être affiliées à une fédération, avoir un éducateur et participer à des compétitions pour prétendre à une subvention de la communauté de communes.

Ces subventions, auparavant attribuées selon le niveau du club, favoriseraient dorénavant les clubs formateurs.

Concernant la communication, un livret sera distribué 3 fois par an avec les actualités de la communauté de communes. Les communes seront sollicitées pour faire passer des articles si elles le souhaitent. Pour le prochain numéro, Gamarde a fait passer un article du club taurin concernant leur association avec une association des jeunes coursayres.

# • <u>SIMAL</u>

Le SIMAL (Syndicat intercommunal du moyen Adour landais) travaille en collaboration avec le SGBL (Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus) pour gérer et entretenir les cours d'eau.

Patrick Dupreuilh dit avoir rencontré les responsables SGLB pour le problème d'élargissement du Louts à proximité de la source du Buccurron. Ces derniers proposent de déplacer le chemin existant plus haut avec possibilité d'aménager un accès pour la source. Ces travaux seraient totalement pris en charge par le syndicat et la communauté de communes. En cas d'acceptation, le SGLB proposera un projet à la commune de Gamarde avant de le présenter à la communauté de communes.

Une discussion s'engage au cours de laquelle il est précisé qu'en cas de nouvel élargissement du Louts qui mettrait en danger la source, le SGLB aurait obligation de protéger le site, la source étant un édifice public. A ce jour, la source se situe à environ 12 mètres du Louts. Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable au déplacement du chemin

avec création d'accès pour la source et charge Patrick Dupreuilh de poursuivre ce projet.

#### • <u>DDTM</u>: revalorisation des parcelles en friche

Monsieur le Maire dit avoir assister à une réunion de la DDTM le 29 septembre concernant les parcelles à valoriser. En effet, dans les Landes, il y a un pourcentage important de parcelles en friche. La DDTM, conjointement avec le Conseil Départemental des Landes, mène une action afin de recenser les parcelles sous-exploitées et proposer par la suite, aux propriétaires, un plan de revalorisation.

La DDTM sollicite les communes afin de vérifier et modifier si nécessaire les cartes recensant les Parcelles A Valoriser (PAV). Pour ce faire, il est conseillé de prendre l'avis de personnes qui connaissent l'état des parcelles de la commune (agriculteurs, forestiers, élus, chasseurs...). La synthèse est à rendre avant la fin de l'année. Patrick Dupreuilh est chargé de mener à bien cette étude.

# Voirie

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de la route de la Gare a été réalisée dans le cadre du marché voirie 2020 de la Communauté de communes Terres de chalosse.

Il ajoute qu'il est demandé de définir les besoins pour le programme voirie 2021. La route de Taillade est abîmée mais des travaux sont en cours dans ce secteur. Il suggère donc d'attendre pour la proposer et de soumettre plutôt la route de Castagnet qui est très fréquentée.

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la communauté de communes.

Concernant l'élagage, des courriers co-signés par la communauté de communes et les communes seront envoyés aux administrés concernés pour réalisation des travaux.

Quant à l'entretien des fossés, il est rappelé que chaque propriétaire se doit d'entretenir le busage de l'accès à sa propriété afin de permettre l'évacuation des eaux.

Une première tranche de curage a été réalisée en 2020 et une 2ème tranche sera prévue en 2021.

#### OPAH

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de Communes Terres de Chalosse s'est lancée dans la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2018/2023.

Les principaux objectifs de l'OPAH visent :

- La lutte contre l'habitat indigne et insalubre,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

L'OPAH permet d'allouer des aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux dans le logement qu'ils occupent ou à destination de location. Ces aides sont conditionnées au respect d'un certain nombre de critères.

#### > TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE

Monsieur le Maire dit avoir interrogé la communauté de communes et le service juridique de l'ADACL afin de savoir à qui incombe la compétence du traitement des eaux à la parcelle : c'est une compétence communale.

Il propose donc de mettre en place ce traitement dès que le PLUI sera en vigueur.

En collaboration avec le service ADS de l'ADACL, tout projet de construction devra prévoir le traitement des eaux. La commune devra par la suite mettre en place un contrôle des travaux ou missionner un bureau d'étude pour le faire.

# > MISE EN PLACE DE LA FIBRE

Camille Dulamon présente un diaporama concernant l'arrivée de la fibre à Gamarde-les-Bains. Elle explique ce qu'est la fibre, en quoi elle est nécessaire, sa mise en place et les étapes du déploiement.

Dans les Landes, le déploiement est géré par le SYDEC et par PIXL, filiale de la société Altitude Infrastructure avec qui le Département a signé un accord en 2019.

Le 31 décembre 2022, Les Landes deviendront l'un des tout premiers départements ruraux à disposer d'une couverture fibre sur l'intégralité de son territoire.

Concernant Gamarde-les-Bains, le déploiement sera réalisé pour 33 % de la commune par le SYDEC et pour 67 % par PIXL.

Le rôle des élus et des services publics est de minimiser les coûts de réalisation, les délais de déploiement ainsi que la gêne occasionnée auprès des administrés.

# > TRAVAUX VOIRIE

Patrick Dupreuilh annonce qu'il faudra prévoir pour 2021 le curage des fossés des routes de Castagnet (2ème partie), de Bidaou, de Chantegrit.

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réfection des caniveaux devant la mairie :

- Transport et Travaux Linxois de Linxe : 3 072.00 € TTC
- Adour VRD de Hinx : 3 763.50 € TTC intégrant les grilles

Après discussion, l'ensemble des membres présents décident de retenir le devis de l'entreprise Adour VRD intégrant les grilles et chargent Monsieur le Maire de le signer.

#### PROJETS

# • <u>Travaux arènes</u>

Monsieur le Maire évoque l'avancée des dossiers :

- Monsieur Dudes, architecte doit déposer un nouveau dossier d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public suite à la modification du projet de fermeture.
- Concernant le chauffage, l'étude thermique préconise un système de radiants divisés en 5 secteurs, réglables individuellement.

#### • CAUE

Monsieur le Maire rappelle le projet CAUE consistant à rénover le local aux abords de l'école primaire pour y installer l'école primaire et le foyer des jeunes.

Il propose de prévoir le local des jeunes plus au centre du village.

Après réflexion, l'ensemble des membres présents approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de contacter le CAUE pour modifier les plans du projet.

# • Achat terrains

Monsieur le Maire dit avoir rencontré M. et Mme Huguet, héritiers de Mme Bernet Anne-Maire, propriétaire de la parcelle B 211 située à proximité des arènes et leur avoir fait une proposition d'achat à 11 € le m².

Monsieur le Maire explique que ce terrain pourrait ajouter du stationnement lors des grandes manifestations.

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à l'achat de la parcelle B 211 au prix de 11 € le m² et charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches.

Monsieur le Maire dit avoir également contacter M. et Mme Jollys pour leur proposer d'acquérir une bande de leur terrain longeant l'école primaire. Ces derniers doivent concerter la famille avant de donner réponse.

# • Hangar municipal

Monsieur le Maire souligne que les employés communaux stockent leurs outils en plusieurs endroits et suggère de prévoir la construction d'un hangar communal.

Une discussion s'engage sur les divers emplacements possibles à l'issue de laquelle l'ensemble des membres présents est favorable à la construction du hangar et prévoit diverses études pour déterminer le meilleur emplacement.

# • <u>Panneau électronique</u>

Patrick Dupreuilh propose la mise en place de panneaux lumineux pour sécuriser la traversée du bourg et les écoles.

Adelino Machado évoque le système de feu qui passe au rouge si la voiture dépasse la vitesse autorisée.

Un débat s'engage et l'ensemble des membres s'est accordé pour approfondir cette idée et reporter ce point à la prochaine réunion.

Céline Villenave propose de mettre la rue du Fournil en sens unique car la sortie sur la rue Abbé Bordes est dangereuse.

#### Réduction d'énergie

Monsieur le Maire présente le décret tertiaire publié le 23 juillet 2019. Il impose une réduction de la consommation énergétique.

Le SYDEC propose d'accompagner les petites et moyennes communes pour réaliser un inventaire et préconiser les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie. Ce service est proposé aux communes de moins de 5 000 habitants moyennant une participation financière de 1.50 €/habitant/an avec un minimum de 1 500 € et la signature d'une convention pour une durée de 3 ans.

Julien Lageste évoque plusieurs pistes pour économiser de l'énergie : l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments où l'électricité produite serait consommée dans la journée (ex : les écoles), remplacer les ampoules existantes par des éclairages leds, mettre en place des éclairage avec détecteur de présence. Toutefois, il précise que l'analyse proposée par le SYDEC est complète avec étude des modes de chauffage, isolation...

Après discussion, l'ensemble des membres présents est favorable à l'accompagnement du SYDEC et charge Monsieur le Maire de souscrire à ce service.

# > ECOLES

#### • <u>Etude prestataire cantine</u>

Sophie Despériès précise que la mise en place d'une cuisine centrale à l'EHPAD du Louts ne pourra se faire avant 3 ou 4 ans.

Dans ce contexte, elle dit avoir rencontré avec Monsieur le Maire et les agents de restauration un autre prestataire culinaire pour étudier la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a toujours des insatisfactions avec le prestataire actuel et explique qu'il est nécessaire de travailler sur un cahier des charges en vue d'un appel d'offre pour la rentrée prochaine.

#### TAPS

Monsieur le Maire constate que les élèves ne bénéficient plus de TAPS depuis la rentrée 2020 et demande à chacun de mener une réflexion afin de proposer des activités culturelles et sportives très prochainement.

# • <u>Sécurisation accès école maternelle</u>

Monsieur le Maire propose d'interdire l'accès à la petite impasse menant à l'agence postale et à l'école maternelle afin de sécuriser les piétons dans ce secteur.

Patrick Dupreuilh suggère d'ajouter « sauf services » afin de permettre aux employés communaux et aux secours d'intervenir en cas de besoins.

L'ensemble des membres présents est favorable à cette mesure et charge Patrick Dupreuilh de la mettre en place.

#### ASSOCIATION ORSEC

Monsieur le Maire présente l'association ORSEC (On Roule Solidaire En Chalosse) qui s'adresse à toute personne ayant besoin d'un moyen de locomotion.

Le dispositif est assuré par des conducteurs bénévoles. Le trajet est facturé 0.25 €/km après une adhésion à l'association de 6 €/an.

Ce service doit être présenté prochainement aux aînés ruraux gamardais.

#### > COURRIERS DIVERS

Monsieur le Maire dit avoir reçu 2 courriers liés à des problèmes de connexions internet :

- une nouvelle construction située route de la Chalosse ne peut pas se raccorder à internet pour cause de réseau saturé
- plusieurs habitations sur la route de Coudosse n'ont plus accès à internet depuis les vents de juillet dernier

Monsieur le Maire prendra contact avec les services concernés.

#### QUESTIONS DIVERSES

# • Section Pelote

Patrick Dupreuilh fait part de la demande de la section pelote qui souhaiterait 2 lumières supplémentaires dans la salle polyvalente afin d'éclairer le fronton.

Après discussion, il est décidé de demander un devis.

#### Ecole primaire

Frédéric Roger dit avoir été contacté et être intervenu suite à des problèmes wifi à l'école primaire.

# <u>Employés communaux</u>

Denis Lacape s'étonne d'un effectif de 2 cantonniers pour presque 1 400 habitants. Monsieur le Maire dit avoir également fait ce constat et réfléchir à intégrer un apprenti, notamment pour les espaces verts. Une réflexion sera menée en ce sens.

#### • Bulletin municipal

Camille Dulamon suggère de publier un bulletin municipal 2 fois par an.

Monsieur le Maire précise que le secrétariat ne peut se charger de la rédaction et suggère donc que ce soit la commission communication qui s'en charge.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### Ordre du jour et date des réunions

A la demande de certains administrés, les convocations seront dorénavant publiées sur le site de la mairie.

De même, suite à la demande de certains élus, ceux-ci seront prévenus de la date de la réunion avant envoi de la convocation.

# • Union des Villes Taurines de France

Compte tenu de la tradition locale en matière de culture tauromachique, Monsieur le Maire suggère, à compter de 2021, d'adhérer à l'Union des Villes Taurines de France afin d'avoir accès à la règlementation dans ce domaine.

Proposition adoptée à l'unanimité.